



12

ECOLE ET MAISON RELAIS

LES ENFANTS ET LES JEUNES COMME
PARTENAIRES À PART ENTÈRE

2017-2023

WAT HUET SECH AN DE LESCHTE 6 JOER GEDOEN?

Des initiatives pour la participation des enfants et des jeunes ont été ancrées de manière structurelle dans les communes. Le musée des enfants de Wiltz, par exemple, est devenu un centre de compétences pour la participation des enfants. Cependant, de nombreuses communes n'ont pas encore reconnu qu'une politique communale favorable aux enfants et aux jeunes est essentielle au bon fonctionnement d'une société démocratique et qu'elle est en outre synonyme de rayonnement et d'amélioration de la qualité de vie pour leurs habitants. Peu de responsables communaux communiquent également qu'ils recherchent davantage le contact avec les enfants et les jeunes et qu'ils les associent régulièrement aux décisions.

Malgré les grands défis auxquels la crise du climat et de la biodiversité nous confronte, les communes n'ont malheureusement toujours que très peu le thème de l'éducation au développement durable sur leur radar. Pour ne citer que cet exemple, ce n'est que sporadiquement, et souvent à l'initiative des enseignants, que des cours d'école sont engazonnées ou des parterres surélevés plantés en collaboration avec les élèves.

2023-2029

WAT ASS DEN CHALLENGE VUN DE NÄCHSTE 6 JOER?

Le défi consiste à créer dans les communes une véritable culture de la participation, dans laquelle les enfants et les jeunes sont considérés comme des citoyens à part entière. Ils sont initiés avec respect au fonctionnement démocratique d'une société, y compris d'une commune, peuvent participer aux décisions et des espaces de liberté sont mis à leur disposition.

Lors de la création d'une culture démocratique, mais aussi dans une perspective de durabilité, la commune doit jouer un rôle actif et se poser la question de savoir quel est l'impact des décisions sur les jeunes, et donc sur les enfants et les adolescents de sa commune. Pour ce faire, elle doit, le cas échéant, créer des structures et mettre des ressources à disposition. En ce qui concerne l'éducation formelle, la commune doit être perçue comme un acteur proactif- également dans le cadre du PDS- et se tenir à la disposition des écoles en tant que partenaire constructif.

L'objectif est ...:

- > ... de promouvoir autant que possible non seulement le savoir et le savoir-faire, mais aussi la **personnalité des enfants**, afin de développer les compétences nécessaires à l'**apprentissage tout au long de la vie** ;
- > ... de faire des enfants et des jeunes des citoyens responsables, satisfaits, critiques et responsables, qui participent activement à la construction de l'avenir, en leur **transmettant des compétences sociales**, objectif essentiel ;
- > ... de s'ouvrir à la **société et d'intégrer la réalité** sociale dans l'école ou de s'impliquer activement, par exemple dans la vie de la commune et de la région ;
- > ... se développer dans le cadre d'un **partenariat entre la commune, les enseignants/éducateurs**, les parents, les enfants, le voisinage ou les associations ;
- > ... d'appliquer des **formes d'action et d'enseignement démocratiques**, participatives et globales dans leur propre démarche ;
- > ... de rassembler et de maintenir ensemble, par une scolarité réussie, des enfants et des jeunes issus de **différentes couches sociales et de différents milieux socioculturels** ;
- > ... d'explorer et d'identifier les premiers liens dans des **domaines thématiques importants pour les enfants et les jeunes** et de présenter et d'élaborer pour eux- au niveau local et global- des visions d'avenir souhaitables.

NOUS NOUS ENGAGEONS POUR UNE COMMUNE QUI ...

01

... ENCOURAGE LE DÉVELOPPEMENT INTERNE DE L'ÉCOLE AU NIVEAU COMMUNAL

Depuis l'année scolaire 2017-2018, toutes les écoles primaires et secondaires doivent élaborer et évaluer un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) tous les trois ans (2021-24, 2024-27). Celui-ci doit, dans un premier temps, aider l'école individuelle à s'auto-évaluer par rapport à des domaines partiels pertinents, à identifier les champs de développement possibles et à permettre la formulation d'objectifs de développement pertinents dans un processus aussi participatif que possible. Il faut en outre tenir compte des spécificités locales de la population scolaire.

L'élaboration est effectuée par le "comité d'école" sous la responsabilité de son président. Y sont associés les partenaires de l'école, les représentants des parents d'élèves et les responsables des structures d'accueil. Le/la président(e) est responsable de la mise en pratique des mesures prises. Un enseignant spécialisé dans le développement scolaire (I-DS) soutient l'école dans l'analyse de la situation, l'identification des domaines de développement possibles, la formulation des objectifs ainsi que l'organisation et la mise en œuvre concrètes des mesures. Il assiste également le/la président(e) et informe la direction régionale de l'évolution de la situation. La décision finale concernant le PDS est prise par les enseignants d'une école, les représentants élus des parents d'élèves et la direction de l'école. Le PDS est approuvé par le conseil communal et, finalement, par le ministère de l'éducation.

Dans ce contexte, il est important que la commune ...

- > ... soutient, dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les acteurs de l'école, **le processus d'élaboration et de mise en œuvre du "plan de développement de l'établissement scolaire"**;
- > ... veille à ce que les **intérêts et les points de vue de tous les acteurs**, y compris des parents et des enfants, soient pris en compte ;
- > ... intègre dans le processus les **intérêts de la société en particulier** (entre autres les aspects sociaux, la participation des enfants et des parents, la prise en compte des ressources locales et des défis sociaux) ;
- > ... met à disposition le cadre financier, organisationnel et spatial nécessaire à la mise en œuvre et
- > ... permet une information des citoyens sur les priorités scolaires retenues, ceci dans le sens d'**une identification maximale des habitants de la commune/du quartier avec "leur" école** (Gemengebuet, site Internet, réunion d'information, etc.).

02

... SOUTIEN DES FORMES D'ENSEIGNEMENT BASÉES SUR L'ACTION

En utilisant des méthodes d'enseignement actives, les enfants n'apprennent pas seulement des méthodes et des techniques de travail qu'ils peuvent toujours utiliser de manière autonome. Les enfants apprennent également à apprendre. C'est-à-dire qu'ils apprennent à organiser leur travail en vue d'atteindre un objectif, à échanger avec les autres, à travailler ensemble, à remettre constamment en question leur manière de procéder et à mener une réflexion sur leur travail. Ces principes constituent l'A + O d'une "école de demain" qui, par ailleurs, mise sur la motivation positive des enfants.

La commune ...

- > ... soutient la **réalisation de parcours d'apprentissage** (visites d'entreprises locales, d'habitats naturels, ...) dans les différentes classes, tels qu'ils sont prévus dans le programme scolaire, entre autres dans l'enseignement "Eveil aux sciences", ou encourage, avec ses possibilités, **des projets interdisciplinaires** qui sont également portés vers l'extérieur, dans la société. Les élèves doivent et peuvent être visibles dans la communauté en tant que membres de la communauté.
- > ... soutient la visite de classes dans **les entreprises de la commune**, afin de favoriser l'ouverture de l'école sur la société, de promouvoir concrètement l'école dans la société locale.
- > ... établit une liste, sous forme de **guide de l'enseignant**, avec une description et une présentation des lieux d'apprentissage extrascolaires pouvant être visités par les classes (sites naturels, entreprises, lieux importants du point de vue historique...). Cela se fait en collaboration avec la "commission scolaire", les citoyens intéressés ou les associations locales.
- > ... encourage les **formes actives d'apprentissage** en dotant les écoles de matériel didactique (par exemple dans l'espace "Eveil aux sciences"), de livres pour enfants et de livres spécialisés dans le cadre des bibliothèques scolaires et des bibliothèques de classe. Il s'agit également d'équiper les écoles de différents types de médias numériques afin de les rendre actives dans le domaine de la recherche, de la documentation et de la production de médias. Les moyens financiers nécessaires sont mis à disposition.
- > ... garantit que chaque enfant puisse participer au moins une fois au cours de sa scolarité primaire à une "**classe verte**" (auberge de jeunesse, centre écologique de Hollenfels...).

03

... L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME OBJECTIF IMPORTANT

Au cœur de l'idée de "durabilité" se trouve la question de la conception de l'avenir et donc des visions souhaitables pour l'avenir.

Il s'agit donc moins de thématiser les problèmes environnementaux et globaux actuels que de donner aux enfants, aux jeunes et aux adultes des compétences qui leur permettent de s'interroger sur le développement durable.

- > de se confronter aux défis d'un développement durable et d'agir en conséquence
- > de participer activement à la construction d'un avenir durable.

L'éducation au développement durable joue donc un rôle primordial, non seulement dans le contexte de l'écologie, mais aussi dans celui de l'économie, de la politique et de la culture, de la coexistence sociale ainsi que de la réflexion sur ses propres attitudes et comportements,

Cela vaut pour les différents cycles de l'école primaire, en fonction du développement des enfants. Les enfants développent également des émotions, des analyses et des solutions face aux évolutions sociales, qu'il convient de prendre au sérieux. L'école primaire ne peut donc pas se dispenser d'assumer cette tâche.

La commune ...

- > ... aidera à **thématiser des domaines thématiques essentiels au niveau de l'école primaire ainsi que des Maison(s) relai(s) du point de vue de l'éducation au développement durable**, entre autres :
 - > la discussion avec les enfants sur les valeurs, les opinions et les points de vue différents ;
 - l'exploration et l'utilisation actives des conditions et des développements locaux et régionaux, qui constituent des objets d'illustration idéaux, car ils sont familiers aux enfants et offrent de nombreuses ressources (également au niveau de l'administration communale ou des "experts" locaux) : l'interaction entre les facteurs géographiques, historiques, culturels, économiques et autres peut y être explorée et représentée d'une manière adaptée aux enfants, claire mais exigeante, et des visions pour un développement futur peuvent y être envisagées ;
 - > les défis actuels, abordés sous différentes perspectives (y compris les aspects locaux et mondiaux, écologiques, économiques, culturels...) et d'une manière adaptée aux enfants, comme l'alimentation, la mobilité, le comportement des consommateurs, la biodiversité dans la nature, l'eau... Là encore, la commune peut être un premier relais de ressources ("experts" installés sur place ou "lieux d'apprentissage extrascolaires", documentation...).
 - > une éducation routière adaptée à chaque cycle, dans le sens d'une prise de conscience de la mobilité plus ou moins durable et de ses conséquences (se déplacer à pied, à vélo et en

04

... COMPTE SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET L'ENCOURAGEMENT ACTIVEMENT !

transports publics, dans la localité et lors des excursions). Lors de l'élaboration active de ces thèmes et d'autres, par exemple dans le cadre de projets interdisciplinaires ou d'une semaine de projet, il s'agit également de relier les questions locales aux défis mondiaux.

- > ... assume un rôle important dans la **création de paysages éducatifs**, favorise la mise en réseau des possibilités éducatives formelles, non formelles et informelles qui se présentent dans un contexte local.
- >a également un rôle important à jouer dans la promotion de l'activité physique, les quartiers devraient être développés de manière à **permettre une promotion de l'activité physique aussi proche que possible de la nature**.

Les enfants et les jeunes sont des experts dans "leur propre domaine", une participation étroite aux processus de décision est judicieuse pour de nombreuses raisons :

- enfants, ils apprennent à connaître la commune et ses tâches et sont ainsi préparés à la **"vie politique adulte"** ;
- Leur **participation** conduit à une animation des processus de décision. Les enfants font l'expérience de leur efficacité personnelle et peuvent développer d'importantes compétences d'action. La commune devient ainsi elle-même un acteur éducatif ;
- La **participation** des enfants également conduit à une meilleure qualité et efficacité des planifications communales et, en fin de compte, à une amélioration de la qualité de vie ;
- Une commune accueillante pour les enfants est aussi une commune accueillante pour les familles et représente en outre un facteur d'implantation important du point de vue économique.

La commune va ...

- > ... **accompagner les enfants dans différents projets**
 - > Aménagement d'aires de jeux ;
 - > Développement de villages et de quartiers adaptés aux enfants ;
 - > Aménagement de l'environnement de vie adapté aux enfants, tant pour les lotissements existants que pour les nouveaux lotissements ;
 - > Planification du trafic (planification de pistes cyclables, trajets scolaires sûrs)
 - > Participation aux contenus et aux formes d'apprentissage à l'école, définition commune de règles, réaménagement de la cour d'école, participation à la planification d'une nouvelle école ;
 - > offres d'activités de vacances ou autres offres para- ou extrascolaires pour les enfants.
- > ... **encourager / garantir différentes formes de participation des enfants**
 - > **Participation permanente mais ponctuelle**, par ex. une boîte à souhaits et à plaintes bien gérée dans la maison communale ou le bâtiment scolaire, ou des permanences du maire pour les enfants et les jeunes ;
 - > **participation au sein d'organes**, par exemple un conseil communal des enfants (comme à Dudelange, Bartrange...), un bourgmestre des enfants (avec compétences et budget) ;
 - > **des formes d'assemblées ouvertes**, par exemple un forum d'enfants ou de jeunes ;
 - > **participation orientée vers des projets**, par exemple atelier d'avenir avec les enfants pour l'aménagement de la cour d'école, contrôle de la convivialité de la commune pour les enfants, action "Les enfants examinent leur chemin de



05

... CONSIDÈRE LES JEUNES COMME DE VÉRITABLES PARTENAIRES

La commune adopte une attitude bienveillante et de soutien envers les initiatives des jeunes et prend des mesures ciblées dans l'intérêt des jeunes. La commune:

l'école", élaboration d'un plan de ville pour enfants par les enfants eux-mêmes ; collaboration avec des associations ou des maisons de retraite;

> **Participation des enfants dans le domaine de la communication**, p. ex. création d'un podcast ou d'un programme radio local, du "Gemengebuet" ou d'une autre publication de la commune, du site Internet, etc.

> Créer des bureaux pour enfants

Dans les grandes communes ou, pour les petites communes, en collaboration avec des communes de la région, des **bureaux des enfants sont créés (p.ex. Wiltz, entre-temps devenu un musée des enfants)**. Des coordinateurs pour la participation des enfants doivent y être dotés d'un budget et engagés avec les tâches suivantes :

- > Point d'accueil et de contact pour les enfants
- > Elaboration d'une offre à bas seuil (par ex. Kannercafé), à laquelle les enfants et les parents peuvent participer sans obligation. Cette offre a pour but d'établir un travail relationnel et de créer un contact avec les habitants.
- > Stimuler, encourager et coordonner tous les efforts de la ville pour rendre la localité plus accueillante pour les enfants sur la base, par exemple, d'un contrôle de l'accueil des enfants ;
- > Création d'un réseau et mise en relation avec des "experts", des acteurs publics et privés.
- > Soutien et accompagnement des activités orientées vers les enfants ;
- > Travail de relations publiques, p. ex. présentation d'un rapport régulier sur les enfants.
- > Elabore des possibilités de participation numérique.
- > Coordonne des organes ancrés dans les structures (par ex. conseil municipal des enfants) ou liés à des projets.

> ... soutient toutes les formes d'expression

Par exemple, par la production de contenus multimédias, d'expositions, de musique, de danse et de théâtre... ou d'un journal pour enfants à l'école.

- > met en place, le cas échéant dans le cadre d'un regroupement de communes régionales, un **bureau pour les jeunes** qui leur aide à participer activement à l'organisation et à l'action dans leur commune et leur région (domaine d'activité adapté aux jeunes : Cf Bureau des enfants).
- > ... met en place **une commission de jeunes** composée majoritairement de jeunes. L'intégration sociale des jeunes d'origines diverses et une représentation égale des filles et des garçons sont notamment prises en compte.
- > ... accueille les jeunes dans **l'espace public**. Comme alternative à une maison des jeunes encadrée, où les jeunes ont la possibilité de travailler avec les nouveaux médias ou de profiter d'une offre de loisirs (musique, activités sportives...), la commune met également à disposition des locaux pour une **"maison des jeunes autogérée"**.
- > ... crée, le cas échéant en collaboration avec d'autres communes, un **lieu d'accueil** pour les jeunes qui souhaitent obtenir des informations sur des thèmes spécifiques : du conseil sur les filières d'études à une aide en matière de prévention des toxicomanies;
- > ... encourage l'implication des jeunes dans les processus décisionnels de la commune, par ex. à travers
 - des possibilités de participation à des projets qui concernent directement les jeunes (p. ex. l'aménagement d'un terrain de football) ;
 - la création d'un forum permanent des jeunes;
 - la mise à disposition d'un poste budgétaire pour les projets et activités des jeunes.
- > Initie des **groupes de discussion** entre les jeunes et les conseillers communaux, met en place un conseil communal des jeunes;
- > ... soutient de manière ciblée **les jeunes issus de familles socialement défavorisées** afin qu'ils puissent participer à certaines activités de loisirs. La commune prend des initiatives pour créer des **logements abordables** pour les jeunes et les jeunes familles ou pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.
- > ... met en place des **offres de mobilité spécifiques** adaptées aux intérêts et aux besoins des jeunes (pour certains événements, les week-ends...), par exemple sur la base d'une enquête;
- > ... organise **des séances d'information créatives** sur des thèmes tels que les opportunités professionnelles, la musique, la danse, les drogues, les sports spécifiques. Des **salles de sport** sont également mises à la disposition des "non-membres de l'association";

- > ... introduit une **boîte à idées** pour les jeunes, où ils peuvent faire part de leurs idées. Cette boîte est régulièrement évaluée par des tiers indépendants et envoyée à la commission de la jeunesse pour traitement.

06

... ÉLABORER DES ÉCOLES ET DES MAISONS RELAIS DURABLES

Il est évident que la commune / l'école a un rôle de modèle à jouer dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation au développement durable.

C'est pourquoi les instruments suivants sont mis en place:

- > **Les écoles ou les infrastructures d'accueil (maisons relais) sont conçues de manière durable dans leur ensemble, entre autres grâce à ...**
 - > une construction ou une extension répondant aux normes passives ou au moins à basse énergie, ainsi qu'à des produits respectueux de l'environnement et de la santé- des directives en ce sens seront explicitement intégrées dans le cahier des charges ;
 - > une rénovation du bâti existant selon les meilleures normes énergétiques et l'efficacité des ressources (appareils économes en eau et en électricité...);
 - > un environnement aménagé dans le respect de la nature et adapté aux enfants ;
 - > un approvisionnement respectueux de l'environnement (produits de nettoyage écologiques, appareils à faible consommation d'énergie, papier écologique, produits en bois certifiés FSC, prévention des déchets...);
 - > la mise en place d'ateliers d'apprentissage (éveil aux sciences) ;
 - > un aménagement sûr des voies de circulation des enfants, de manière à éviter un effort absurde de la part des parents pour amener leurs enfants en voiture privée (voir aussi les initiatives Pédibus dans un certain nombre de communes) ;
 - > l'ouverture des écoles et des maisons relais à des activités en partie extrascolaires, y compris pour les jeunes et les adultes (p. ex. ateliers d'apprentissage, cuisine d'apprentissage).
- > **Des initiatives de sensibilisation à la promotion de la santé** sont prises, comme par exemple
 - l'offre d'une nourriture saine (biologique ou au moins régionale) dans le restaurant scolaire ;
 - l'aménagement et l'utilisation d'un jardin scolaire.
- > **motiver les enfants et les acteurs à économiser l'énergie** en fixant une valeur de référence pour la consommation d'énergie des années précédentes. Si une école ou une maison relais parvient à faire moins que cette valeur, l'argent également économisé est mis à la disposition de l'école ou de la maison relais pour des projets qu'elle souhaite réaliser.

07

... LE SOUTIEN FINANCIER NÉCESSAIRE À UNE PÉDAGOGIE SCOLAIRE INNOVANTE

Afin qu'une politique scolaire orientée vers l'avenir ne se heurte pas à un manque de moyens, des postes budgétaires sont garantis pour :

- la promotion tant des **bibliothèques scolaires que des bibliothèques de classe, ainsi que l'élaboration d'une offre numérique**, voire l'aménagement de coins lecture dans les salles de classe ;
- **des sorties en bus** pour permettre l'apprentissage en dehors de l'école ;
- la **conception de salles de classe et de couloirs adaptés aux enfants**, l'aménagement de cours de récréation adaptées aux enfants et d'un environnement scolaire proche de la nature ;
- l'achat de **matériel pédagogique** pour toutes les matières enseignées ou la création de matériel pédagogique adapté à la communauté ;
- la promotion d'**activités parascolaires** ;
- la mise en place de "**classes vertes**" ainsi que les besoins d'encadrement supplémentaires nécessaires à cet effet ;
- l'aménagement de **salles adaptées aux besoins des enfants** pour l'éducation physique.
- La rencontre et l'échange entre tous les acteurs éducatifs.
- La rencontre avec les producteurs locaux et la promotion et l'utilisation des produits locaux.

La mise à disposition de moyens budgétaires est une chose, l'utilisation efficace et ciblée des infrastructures existantes en est une autre.

